



Se former dans le secteur de la construction : les avantages

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage

Date

01 février 2019

Le secteur de la construction offre de nombreuses opportunités : évolutions de carrière, avantages, primes et incitants financiers, etc. À l'IFAPME, il est possible de se former continuellement dans différents métiers du secteur. Des perspectives professionnelles pour tous !

L'IFAPME propose près de 35 formations en lien avec le secteur de la construction. Des possibilités d'Alternance et de formations continues qui répondent aux besoins de main-d'œuvre qualifiée du secteur. De plus, les travailleurs de la construction peuvent évoluer et devenir chef d'équipe, acquérir de nouvelles compétences tout au long de leur carrière, devenir indépendant, etc.

"Les métiers de la construction sont épanouissants, conviviaux et offrent de belles perspectives de carrière ainsi qu'un salaire attractif. Selon les barèmes (revus chaque trimestre), les salaires varient entre 14,189 € et 20,488 € (brut/heure), en fonction des catégories et sans charges sociales patronales.", explique la Confédération Construction Wallonne (CCW).

Les avantages du secteur

Outre les salaires très attractifs, le secteur de la construction propose de nombreux incitants non-négligeables. Les ouvriers actifs, non-actifs, en fin de carrière ou encore les jeunes en période de formation en alternance ont droit à différents bénéfices :

- Des indemnités de déplacement et de mobilité
- Des jours de repos compensatoires
- Un plan médical ou une assurance hospitalisation
- Des éco-chèques
- Des possibilités de formations en cours de carrière grâce à des primes
- Suivi et encadrement en début, en cours et fin de carrière
- Des primes à l'emploi
- Etc.

Primes dans le cadre d'un contrat d'alternance

Le secteur de la construction veut encourager les jeunes à commencer un parcours de formation en alternance dans des métiers d'avenir. Constructiv (<http://www.constructiv.be/>) a mis en place un système de primes pour les jeunes, dès 15 ans, ayant fait le choix de l'Alternance. Depuis septembre 2017, l'apprenant qui commence un premier contrat d'alternance, aura droit à des **primes annuelles tout au long de son parcours de formation** :

- Des primes allant jusqu'à 1.500€ pour les apprenants qui ont suivi avec succès une formation (3 ans) et ayant un contrat durable dans le secteur
- Une prime régionale (<http://www.offa-ojp.be/accueil/incitants-financiers/>) de 750 € suite à la réussite d'une formation du secteur
- Une prime sectorielle accordée sous certaines conditions

Les conditions d'octroi des différentes primes sont calculées automatiquement par Constructiv qui prévient le jeune par courrier dès qu'une prime lui est due. De plus, les formations complémentaires suivies par les jeunes en alternance à la demande de l'employeur pourront dorénavant faire l'objet d'une intervention de la part du secteur.

Primes et incitants à destination des demandeurs d'emploi

Les entreprises et les apprenants du secteur de la construction peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé assorti de primes et d'incitants financiers. En effet, le Ministre de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves Jeholet, la CCW et 18 fédérations professionnelles et Fonds sectoriels ont signé un protocole qui vise à lutter contre les pénuries de main-d'œuvre.

- L'incitant financier à la formation "Incitant+" de 350€ (non taxable)** est octroyée aux personnes réussissant leur formation en lien avec un métier en pénurie.

- L'opération "Coup de poing pénuries"** grâce à laquelle des entreprises peuvent former au minimum 8 demandeurs d'emplois selon leurs besoins. Suite à cette mesure, l'entreprise s'engage à recruter au moins 80% des personnes formées avec succès.

Des perspectives professionnelles... aussi pour les femmes

En Wallonie, plus de 3.000 postes sont vacants dans la construction, selon la CCW. Des postes ouverts à tous et qui offrent des opportunités pour les

femmes également.

Grâce à "l'amélioration des techniques et outils, la pénibilité tend à diminuer. Sachant que 106.000 femmes wallonnes ont entre 15 et 19 ans (période déterminante dans le choix d'un métier) et que 48% des 192.000 demandeurs d'emploi inoccupés sont de sexe féminin, **les opportunités sont bien réelles pour la gent féminine !**", confirme la CCW.